



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès à l'apprentissage de la LSF pour les parents d'enfants sourds

Question écrite n° 15248

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le manque d'accessibilité des cours de langue des signes française (LSF) pour les parents d'enfants sourds ou malentendants. En France, un bébé sur 1 000 naît sourd et, chaque année, autant d'enfants le deviennent avant l'âge de 4 ans. Environ 95 % des enfants sourds naissent de parents entendants. Pourtant, à ce jour, les cours de langue des signes française (LSF) pour les parents d'enfants sourds ou malentendants ne sont pas pris en charge de façon systématique et intégrale par l'assurance maladie. La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît à chaque enfant le droit d'exprimer ses idées, ses sentiments et ses opinions et que celles-ci soient prise en compte. Il apparaît ainsi essentiel pour le développement des jeunes sourds de pouvoir bénéficier de leur pleine possibilité d'expression et de compréhension au sein de leur cercle familial. Le syndrome de privation langagière, qui se traduit par un manque d'accès complet à une langue naturelle à un stade précoce, peut avoir pour conséquence le développement de troubles cognitifs pour les jeunes sourds. L'absence d'accessibilité des cours de langue des signes française (LSF) pour les parents peut entraîner ainsi des conséquences graves sur la santé des enfants sourds. Cette situation crée également une rupture d'égalité entre les familles qui ont les moyens de financer ces formations et les familles aux revenus plus modestes qui s'en trouvent privées. Pour toutes ces raisons, il lui demande quelles mesures elle entend mettre en œuvre pour favoriser l'accès gratuit à l'apprentissage de la langue des signes pour les familles d'enfants sourds.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15248

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mai 2026](#), page 4360